

PARTIE XI.—TELEPHONES.¹

Le téléphone est quelque peu une invention canadienne, quoique son inventeur, Alexander Graham Bell, Écossais de naissance, habitât aux États-Unis lorsqu'il fit connaître son invention; d'abord venu avec son père à Brantford, Ontario, en 1870, il s'était établi par la suite à Boston. Selon son propre récit, la découverte du téléphone, tant dans son principe théorique que dans le premier essai de transmission de la parole, se fit dans la maison de son père à Tutela Heights, Brantford, en 1876, et la première conversation téléphonique à longue distance s'échangea entre Brantford et Paris, Ont., distance de huit milles, le 10 août 1876.

L'introduction du téléphone au Canada remonte à l'année 1880, date à laquelle la Compagnie de Téléphone Bell fut incorporée par une loi du Parlement. À l'origine, les brevets d'invention et les lignes téléphoniques appartenaient à la Canadian Telephone Company, filiale de la Bell Telephone Company, et absorbée par cette dernière en 1882. En 1883, le premier câble téléphonique sous-marin fut posé entre Windsor et Détroit; la compagnie Bell avait alors 4,400 abonnés, 44 stations principales et 40 postes téléphoniques et plus 600 milles de fil pour la communication à longue distance. Elle exerçait un monopole de fait dans toutes les provinces, sauf la Colombie Britannique, où s'exerçait la concurrence de la British Columbia Telephone Co., Ltd.

L'âpreté de la concurrence qu'elle subit dans les Provinces Maritimes détermina la Compagnie Bell à céder, en 1888, ses intérêts en Nouvelle-Écosse à la Maritime Telegraph and Telephone Co., et ses intérêts au Nouveau-Brunswick à la New Brunswick Telephone Co., tout en conservant des actions dans ces deux compagnies. Dans les Provinces des Prairies, ce furent les gouvernements du Manitoba et de l'Alberta qui achetèrent en 1908 les compagnies téléphoniques de leurs provinces, la Saskatchewan suivant cet exemple en 1909. Les lignes téléphoniques d'Ontario et de Québec appartiennent encore pour le plus grand nombre à la Compagnie de Téléphone Bell.

Réseaux téléphoniques.—Dans les 2,399 réseaux téléphoniques existant en 1931 (tableau 72) figurent les trois grands réseaux provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, un réseau plus petit appartenant à la province d'Ontario et un autre appartenant au service des Parcs Nationaux du ministère de l'Intérieur. Ce chiffre englobe également 138 réseaux municipaux, les plus importants appartenant aux cités d'Edmonton, Fort William et Port Arthur. Parmi les 1,523 compagnies coopératives de téléphone, 1,172 sont dans la Saskatchewan et 204 dans la Nouvelle-Écosse. Enfin on compte également 506 compagnies par actions, 99 en nom collectif, et 126 exploitées par des particuliers.

La vulgarisation du téléphone depuis 1911 est clairement indiquée dans le résumé statistique du tableau 71, montrant une augmentation de 302,759 en 1911 à 1,364,200 en 1931, ou de 4·2 à 13·1 téléphones par 100 de population. Par provinces, le nombre de téléphones en 1931 est le suivant: Ontario, 621,528, Québec 300,502, Colombie Britannique 128,646, Saskatchewan 22,875, Alberta 70,427, Manitoba 73,399, Nouvelle-Écosse 46,932, Nouveau-Brunswick 33,950, Ile du Prince-Edouard 5,806, territoire du Yukon 135. Le nombre d'instruments par 100 de population estimative est comme suit: Colombie Britannique 18·5, Ontario 18·1, Saskatchewan 9·0, Alberta 9·6, Manitoba 10·5, Québec 10·5, Nouveau-Brunswick, 8·3, Nouvelle-Écosse 9·1 et Ile du Prince-Edouard 6·6. Dans sa

¹ Revisé par G. S. Wrong, B. Sc., chef de la branche des Transports et Utilités publiques, Bureau fédéral de la Statistique, lequel publie un rapport annuel sur ce sujet.